

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 16/02/2024
Date d'affichage : 16/02/2024
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M Renaud, Mmes Boulogne, Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Mmes Colonel, Guillaume, M. Gabez, Mmes Tabbagh Gruau, Pabiot, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Leclerc, MM Boucher Baudard, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Bonnet à Mme Tabbagh Grau, M. Reby à Mme Leroy, M. Blandin à M. Ponsonnaille, Mme Quillier à M. Veneau, Mme Borel à M. Boujlilat.

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Attribution d'aides en faveur de la transition écologique.

Effectifs	23
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-2 ;

Vu le code général des impôts ;

Vu la délibération du 26 mai 2008 décidant du lancement de la démarche Agenda 21 ;

Vu la délibération du 29 mars 2010 créant un dispositif d'aides communales en faveur du développement durable ;

Vu la délibération du 8 décembre 2022 modifiant le dispositif d'aides en faveur de la transition écologique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique et Energétique,

- **DECIDE** d'attribuer les aides mentionnées dans le tableau joint en annexe,

- **DIT** que les crédits sont inscrits dans la section d'investissement du budget 2024 de la commune.

Unanimité.

Pour extrait conforme :
Le Président de séance,



Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 058-215800863-20240222-DEL2024_02_007-DE



Attribution d'aides en faveur de la transition écologique Annexe à la délibération du 22 février 2024

Nom du bénéficiaire	Achat	Aide accordée
Annick GRANDRIEUX	Vélo à assistance électrique	239,70 €
Jacques MARKUS	Récupérateur d'eau	50,00 €
Montant total attribué		289,70 €